



Session du 10 mars 2012

Sur proposition des membres du Bureau du Conseil culturel de Bretagne

AVIS DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE SUR :

Le rapport « Contribuer à développer le bien-être des bretons : nouvelles orientations de la politique de santé du Conseil régional »

Au chapitre III.3 « *Lutter contre les inégalités d'accès aux soins partout en Bretagne* », page 13 nous relevons au paragraphe « *Anticiper l'évolutions des besoins du secteur sanitaire et social* » la volonté du Conseil régional, compte tenu des perspectives démographiques bretonnes à venir, d'anticiper et développer les formations sanitaires et sociales afin d'assurer à nos compatriotes, pour les années à venir, un encadrement et une assistance médicale et paramédicale de qualité.

Il semble important au Conseil culturel de Bretagne de rappeler ci-après le courrier adressé par le Président du Conseil culturel, Paul Molac, au Président de Région, Jean-Yves Le Drian, le 3 octobre dernier, dont un des points avait trait à ce domaine sanitaire dans le cadre du « schéma des Formations sanitaires et sociales » (Contrat de Plan Régional des Formations professionnelles CPRDF).

Nous indiquions :

« Nous avons déjà été interpellés sur la nécessité de former, en langue bretonne ou gallèse, les personnels soignants en contact avec des anciens. Ceux-ci peuvent avoir des phases régressives où ils ne maîtrisent plus que leur langue maternelle. Dans ces cas loin d'être exceptionnels, ces personnes ne peuvent entrer en contact avec les autres qu'en breton ou en gallo. C'est particulièrement le cas pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer mais pas uniquement.

Il est donc important, pour une question de santé publique, que les personnels soignants soient informés et formés, en fonction de leur région d'exercice, en breton ou en gallo. La Région a déjà aidé ce type de formation, par exemple dans le Cap Sizun ou encore dans le Léon. Nous savons par ailleurs que certains partis politiques avaient repris ce thème dans leur programme lors des élections régionales de 2010 ».

À l'examen du Programme 462 (Mission IV du Budget Primitif régional 2012) nous n'avions pas constaté une prise en compte spécifique de ce volet linguistique, c'est pourquoi, à l'occasion du présent bordereau.

Nous demandons donc que ce volet linguistique soit pris en compte dans la mise en place des prochaines conventions plurianuelles négociées avec les centres de formation concernés et que ces derniers collaborent avec les organismes de formation aux langue de Bretagne soutenus par la Région.

Nous demandons pour la formation continue l'application de l'engagement 30 du rapport d'Actualisation de la politique linguistique pour la Bretagne : « *Intégrer dans la formation professionnelle existante des modules de sensibilisation à la langue bretonne, en particulier dans les secteurs de la petite enfance, de l'accueil périscolaire, de l'aide à la personne.* »

Dans le cadre de l'aide à la personne : nous demandons que soit intégrée la formation du personnel soignant.

En matière de formation initiale il serait souhaitable d'avoir une politique de soutien à l'ouverture de filières professionnelles et technologiques bilingues dans les secteurs des métiers de l'aide à la personne et aux métiers de la santé, conformément aux vœux exprimés par le Conseil culturel le 14 mai 2011 dans son document « *Propositions pour l'enseignement des langues de Bretagne* ».

VOTE AVIS FINAL EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Voté à l'unanimité

Votants : 44

Voix contre : 0

Abstentions : 3